

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'Auvergne
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



17^{ème} Rallye National du VAL D'ANCE

17 – 18 mai 2019

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2019 National (coefficient 3)

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
Challenge A.S.A. ONDAINE

REGLEMENT

**A.S.A. ONDAINE - MAIRIE
43210 BAS en BASSET**

**Tél / Fax : 04.77.51.27.80
Tel : 07 67 96 64 46**

Site : <http://www.asaondaine.com>

Email : contact@asaondaine.com

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard, et les conditions d'organisation communes des Rallyes (Réglementation Standard FFSA 2019).

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du Règlement	Dès réception du visa FFSA
- Ouverture des Engagements	le lendemain de la réception du visa FFSA
- Clôture des Engagements	Mardi 7 Mai 2019
- Date et Heures des reconnaissances	Samedi 11 Mai et Dimanche 12 mai 2019 de 9h00 à 18h00
- Parution et Distribution du Road Book	Samedi 11 Mai et Dimanche 12 mai 2019 de 9h00 à 18h00 Bar PMU LE PETIT NICE, 8 bd de la Sablière, Bas en Basset
- Vérifications Administratives	Vendredi 17 mai 2019 de 16h00 à 20h45 (précises) Lieu : GARAGE SATRE Beauzac
- Vérifications Techniques	Vendredi 17 mai 2019 de 16h15 à 21h00 (précises) Lieu : GARAGE SATRE Beauzac
- Heure de Mise en place du Parc de Départ	Vendredi 17 mai 2019 à 16h00 Lieu : Place des droits de l'homme, Bas En Basset
- 1 ^o Réunion du Collège des Commissaires	Vendredi 17 mai 2019 à 20h00 - Mairie de Bas en Basset
- Publication des équipages admis au départ	Vendredi 17 mai 2019 à 22h30 - Parc de départ - Podium
- Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 17 mai 2019 à 22h30 - Parc de départ - Podium
- Départ du Rallye	Samedi 18 mai 2019 à 08h25 pour le 1 ^{er} Moderne Pour information: Samedi 18 mai 2019 à 08h00 pour le 1 ^{er} VHC
- Affichage horaire départ de la 2 ^{ème} section	Samedi 18 mai 2019 à 13h40 (si le timing le permet) Pour information: Samedi 18 mai 2019 à 13h00 pour les VHC
- Arrivée du Rallye	Samedi 18 mai 2019 à partir de 19h46 pour le 1 ^{er} Moderne Pour information: Samedi 18 mai 2019 à 19h21 - le 1 ^{er} VHC
- Vérifications Finales	Samedi 18 mai 2019 à Beauzac GARAGE SATRE Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC
- Publication des Résultats du Rallye	Au Parc Arrivée, au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent
- Remise des Prix	Samedi 18 mai 2019 à partir de 22 h 00 Au Podium Place des Droits de l'Homme à Bas en Basset

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les **17 et 18 mai 2019** en tant qu'organisateur administratif et technique le :

17^{ème} RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE

avec le concours des Municipalités de **BAS EN BASSET, TIRANGES, RETOURNAC, BEAUZAC**
et des localités traversées

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne n° 19/N04 du 09 Février 2019 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 156 du 28 février 2019

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtrons sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Comité d'Organisation **ASA ONDAINE**

Organisateur Administratif : **Pascal PERONNET** **ASA ONDAINE Mairie 43210 BAS en BASSET**
Secrétariat du Rallye :

De la parution du règlement et jusqu'au 16 mai 2019 :

ASA ONDAINE – BP135 – 42704 FIRMINY Cedex

Tél / Fax : 04.77.51.27.80

Tel : 07 67 96 64 46

www.asaondaine.com contact@asaondaine.com

Les 17 et 18 mai 2019 :

A.S.A. ONDAINE - Mairie – 43210 BAS en BASSET Tel : 07 67 96 64 46

Organisateur technique

Organisateur Technique: **Pascal PERONNET** **ASA ONDAINE Mairie 43210 BAS en BASSET**

1.1. – Officiels de l'Epreuve :

Organisateur technique : ASA ONDAINE Pascal PERONNET Lic 12797

Collège des Commissaires Sportifs

Président : Armand AGOSTINHO Lic 12775

Membres : Joëlle ALLEMAND Lic 16382

 Nicole FOREST Lic 1882

Directeur de Course Daniel BERTHON Lic 1621

Directeurs de Course Adjoints Louis René VERLINE Lic 21427

 Thierry DUPECHER Lic 3564

 Evelyne LAPALUS Lic 220303

Directeurs de Course Adjoints Tricolore Christophe ARSAC Lic 3591

Directeurs de Course Adjoints Damier Maurice BESSE Lic 2926

Directeurs de Course délégués aux E.S. Arnaud BERTACCHINI Lic 134194

 Pascal MAGNE Lic 43098

 Ludovic PION Lic 146299

 Pascal LAFOND Lic 227446

Médecin Chef Docteur RIGAUDIERE Lic 56475

Commissaire Technique Responsable Matthieu MACCOLINI Lic 228892

Commissaires Techniques Dominique MONNIER Lic 55260

 Hervé CANTAT Lic 207953

 Emeric PASCAL Lic 37568

Juges de Faits Jean Luc DESHAYES Lic 61305

 Catherine DESHAYES Lic 220855

Relations avec les Concurrents	Georges BEAL	Lic	2910
	Philippe LAFONT	Lic	2902
	Sylvette RAFFIER	Lic	4242
Relations avec la presse	Serge LEQUERTIER	Lic	118035
Responsable des temps Informatique - Classement	Richard LOPEZ LC CHRONO	Lic	2568
Nombre de poste de commissaires	32		
Nombre de commissaires	68		
Nombre d'ambulance (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale)	5		

Tableau officiel d'affichage :

BAS EN BASSET Panneau d'affichage au parking (sous chapiteau à côté du PODIUM)
du : 17/05/19 à 16 h 00 au 18/05/19 fin du rallye

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du Val d'Ance compte pour :

- **La Coupe de France des Rallyes 2019 (national coef 3)**
- **Le Challenge 2019 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne.**
- **Le Challenge de l'A.S.A. ONDAINE.**

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter exclusivement sur le site internet de l'ASA :

www.asaondaine.com

leur engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu le 17 mai 2019 au

**GARAGE SATRE
ZA PIROLLES
43590 BEAUZAC**

de 16h00 à 20h45 (précises) **Vérifications administratives**
et de 16h15 à 21h00 (précises) **Vérifications techniques**

Il est rappelé aux concurrents que le **jour** et l'**horaire de convocation** fixés par l'organisation sont à **RESPECTER IMPERATIVEMENT** pour le bon fonctionnement du rallye.

En cas de non respect, des pénalités financières pour retard seront appliquées (cf article FFSA Prescriptions générales Article V : Vérifications).

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées le 18 mai 2019 :

Garage SATRE - BEAUZAC
Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 17^{ème} Rallye National du VAL d'ANCE, **doit adresser OBLIGATOIREMENT au secrétariat du Rallye** (le cachet de la poste faisant foi) **la demande d'engagement ci-jointe DUMENT COMPLETEE** accompagnée des droits d'engagements.

Avant le **MARDI 7 MAI 2019 minuit**, à l'adresse suivante :

**ASA ONDAINE
BP 135 -- 42704 FIRMINY Cedex**

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 140 maximum.

nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total d'engagé limité à 150 voitures pour les 2 rallyes.

3.1.1.1 - Concurrents admis :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3.1.11.1P.– Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- a - Avec la publicité facultative des organisateurs : 480 €**
- b - Sans la publicité facultative des organisateurs : 960 €**

Pour les Equipages 100% ASA ONDAINE les droits d'Engagement sont fixés à **450 €**

Pour les Equipages 50% ASA ONDAINE les droits d'Engagement sont fixés à **465 €**

3.1.12P. La **demande d'engagement** ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant **des droits d'engagement, COMPLETEMENT remplie.**

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse : **contact@asaondaine.com**

La retenue sera :

- **de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye**
- **de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.**

3.3.2 –Ordre de départ :

Selon la réglementation Standard des Rallyes 2019

pour la 1^{ère} Section

A8W, R5, A7S, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2-FR2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K,
A5, R2J, R1, N2, F212, N2Série, N1, F211

Pour la 2^{ème} section et suivantes,

le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) après la 1^{ère} ES
Affichage des horaires et ordre de départ Samedi 18 mai 2019 à 13h40 sous réserve que le timing le permette.
Pour information: Samedi 18 mai 2019 à 13h00 pour les VHC

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.3P. Assistance :

L'assistance sera autorisée **UNIQUEMENT dans le périmètre du grand terrain entouré de barrières Route du Camping , accès a droite avant le Camping .**

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent, les Concurrents sont **RESPONSABLES** de leurs assistances .
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit
- Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

4.3.2.1

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont :

Seront communiquées ultérieurement par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

6.1P. DESCRIPTION

Le 17^{ème} Rallye National du VAL d'ANCE représente un parcours de **224.400** kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections, il comporte 9 Epreuves Spéciales d'une longueur de **106.200** kms.

Les Epreuves Spéciales sont :

ES :	1 - 5 - 8 LE VERT - TIRANGES - SURREL	19,800	x 3 =	59.400	Kms
ES :	2 - 6 - 9 SARLANGES - BEAUZAC	5.800	x 3 =	17.400	Kms
ES :	3 - 4 - 7 BAS -ST HILAIRE	9,800	x 3 =	29,400	Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire » du présent règlement.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P. Les reconnaissances seront limitées à 2 jours (11/05/2019 et 12/05/2019 de 9h00 à 18h00) avec un maximum de 3 passages au total. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissances et le nombre de passages. Obligation est faite d'apposer sur le pare brise l'autocollant fourni par l'organisateur au départ de l'ES 1.

Le Road-Book est à retirer au Bar PMU LE PETIT NICE, 8 bd de la Sablière, Bas en Basset

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires	chasuble fluo orange avec fonction
Chefs de Poste	chasuble fluo orange avec fonction
Relations Concurrents	chasuble rouge avec fonction

La couleur des chasubles doit être en adéquation avec les RTS.

Conforme au règlement particulier du Rallye National support

7.3.17.3 Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8 P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 10 P PRIX et COUPES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Les Prix et Coupes suivants seront distribués :

Classement Scratch	Prix	Coupes
Premier	570 €	Coupe
Deuxième	420 €	Coupe
Troisième	320 €	Coupe
Quatrième	110 €	Coupe

Classement Groupe	Si + de 3 partants	Coupes
Premier	220 €	Coupe
Deuxième	170 €	Coupe
Troisième	120 €	Coupe

Classement Classes	de 1 à 4 partants	de 5 à 10 partants	de 11 à 15 partants	+ de 15 partants	
Premier	240 €	480 €	480 €	480 €	Coupes
Deuxième		240 €	240 €	240 €	Coupe
Troisième			140 €	140 €	Coupe
Quatrième				100 €	Coupe
Cinquième					Coupe

Classement Féminin	Prix	Coupes
1 ^{ère} Féminine	300 €	Coupe
2 ^{ème} Féminine	200 €	Coupe
3 ^{ème} Féminine	100 €	Coupe

SEULS LES PRIX SONT CUMULABLES

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les coupes non récupérées le samedi 18 mai 2019 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'organisateur.

Les chèques seront envoyés aux Equipages primés dans la semaine suivant le rallye, aucun classement ne sera distribué ou envoyé. Ils seront disponibles sur le site de l'ASA ONDAINE : www.asaondaine.com

La Remise des Prix se déroulera le samedi 18 mai 2019 après 22H00 au :

**PODIUM D'ARRIVEE
Place des Droits de l'Homme
43210 - BAS EN BASSET**

L'ouverture du parc se fera à l'issue de la remise des prix.

L'A.S.A. ONDAINE

REMERCIE

Les autorités civiles et militaires, Mesdames et Messieurs les maires, ainsi que les habitants des communes traversées qui ont eu la gentillesse d'autoriser le passage du :

17^{ème} Rallye National du VAL D'ANCE

Pour les remercier et pour préserver leur tranquillité et leur sécurité, nous vous demandons la plus grande prudence lors des reconnaissances sur routes ouvertes vous obligeant à respecter scrupuleusement le code de la route.

Les jours de reconnaissances sont :

Samedi 11 Mai et Dimanche 12 mai 2019 de 09 h 00 à 18 h 00

Tout autre journée est formellement interdite.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme

L'avenir des rallyes dépend principalement du comportement des ses acteurs avant, pendant et après.

**Le Comité d'Organisation
ASA ONDAINE**